

## Comment construire une Europe de la santé?

## Déclaration du groupe des Outre-mer

L'Union européenne n'est ni une construction uniforme, ni linéaire. Au contraire, les crises qu'elle a traversées ont bien souvent permis d'impulser de grands changements d'orientations.

La crise sanitaire que nous vivons encore aujourd'hui permettra-t-elle de converger vers la construction d'une Europe de la santé ? Car deux ans après le début de l'épidémie de la Covid, personne ne peut oublier les défis auxquels les Etats européens ont été confrontés tant les compétences de chacun sont hermétiquement cloisonnées.

Les Outre-mer n'ont pas attendu cette pandémie pour constater à la fois les déficiences sanitaires de l'Etat ainsi que les timides compétences de l'Union européenne en la matière.

En effet, l'opinion publique hexagonale a découvert les carences de notre système de santé en voyant des avions affrétés de personnels soignants sur les chaînes d'information pour secourir les hôpitaux ultramarins asphyxiés. Pourtant, depuis bien des années, les ultramarins luttent avec acharnement contre diverses formes d'épidémies telles que le Chikungunya, le Zika ou la Dengue. Ils le font avec d'autant plus de persévérance que les stratégies nationales de santé successives leur ont imposé les mêmes objectifs que ceux engagés au niveau national.

Malgré le manque de spécialistes et le petit nombre de médecins généralistes récurrents, la situation financière catastrophique des hôpitaux publics quasiment tous sous perfusion, le système de santé de nos territoires résiste. Mais jusqu'à quand ?

Les exemples sont criants : Mayotte est le premier désert médical français avec 7 médecins libéraux pour 100 000 habitants, en Guyane, la densité des médecins généralistes la place au dernier rang des régions de France. A Wallis-et-Futuna, il n'existe ni médecine libérale ni pharmacie, fort heureusement le centre de santé de proximité assure ses missions.

A ce déficit structurel et de moyens de l'Etat, les Régions Ultrapériphériques françaises n'ont pu compter sur les compétences d'appui de l'Union européenne. Dans certains cas, notamment dans celui des maladies vectorielles, les décisions de la Commission ont même freiné les actions de prévention et de lutte contre la prolifération épidémique.

La seconde décision de la Commission qui a impacté les RUP réside dans le creusement des inégalités qu'elle crée sur la fixation du prix des médicaments puisqu'il est fixé par application de coefficients de majoration qui se traduit par un coût plus élevé dans ces territoires que dans l'Hexagone.

Si le constat montre qu'une majorité d'européens est favorable à un élargissement des compétences de l'Union pour faire face aux crises sanitaires et aux futures pandémies, la construction d'une Europe de la santé ne devra ni se substituer ni occulter la responsabilité des Etats à investir dans leur système de santé.

Tout en partageant l'intégralité des préconisations, le Groupe des Outre-mer insiste particulièrement sur le rôle des RUP à devenir à terme de véritables « Hubs de la recherche ». La France et l'Union européenne doivent construire des pôles de recherche en matière de maladies vectorielles en misant sur le triptyque : financement pérenne, visibilité internationale, mutualisation des connaissances.

Pour ceux qui tentent de nous faire croire que l'Europe est un problème cet avis l'avis montre combien l'Europe est un rouage essentiel.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis